Dimanche 17 mars 2013

Bulletin d'inscription

à renvoyer avant le 15/03/2013, accompagné pour les non licenciés adultes ou mineurs du certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive.

DROITS D'INSCRIPTION

Jusqu'au 15/03/2013 par courrier	**21 km : 12 euros**	**7,5 km : 7 euros**
Sur place le jour de la course	**21 km : 15 euros**	**7,5 km : 10 euros**

Tarifs réduits : -30% à partir de 10 engagements jusqu'au 15 mars uniquement par courrier

1 € PAR INSCRIPTION SERA REVERSÉ AU COMITÉ LOCAL DU SECOURS POPULAIRE

Chèque à l'ordre de l'O.B.S.

O.B.S. - 23, rue des Cordonniers - 95570 BOUFFÉMONT

Tél. / fax : **01 39 35 13 75** - courriel : **obsport@wanadoo.fr**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ☐☐☐☐☐ Ville : .....

Téléphone : ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ Portable : ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐

Courriel : .....

Année de naissance	Catégorie (si connue)	Nationalité	Sexe
☐☐☐☐			

Épreuve(s) choisie(s) : maxi cross (21 km) ☐ 7,5 km ☐

Licence FFA n° : ..... Non licencié ☐

Nom de votre club : .....

Pour les mineurs, autorisation parentale.

J'autorise ma fille, mon fils à participer à l'épreuve choisie.

Date Signature des parents

DOSSARD

Réservé à l'organisation

L'O.B.S. et la ville de Bouffémont

Dimanche 17 mars 2013

Renseignements et inscription :

O.B.S. : 01 39 35 13 75 ou obsport@wanadoo.fr

http://maxicross-bouffemont.kazeo.com/

Règlement du Maxi Cross de la Forêt et du 7,5 km de Bouffémont

Organisation

Ces courses sont organisées par l'Office Bouffémontois du Sport avec le concours de la Croix Blanche et environ 70 bénévoles qui assurent les ravitaillements et veillent à la sécurité du parcours (carrefours...).
La sécurité est assurée de 8h45 à 12h30.

Parcours

Le circuit du Maxi Cross est composé d'un parcours en forêt d'environ 20 km et d'un parcours en ville d'un peu moins de 1 km. Il passe dans la ville de Bouffémont ainsi que dans la forêt de Montmorency.
Il y a 2 ravitaillements.
Pour un dénivelé total de 680 m, le Maxi Cross vous laissera un souvenir impérissable tant au niveau de la difficulté que de la beauté du site.

Inscription

Le Maxi Cross ne peut être couru que par les catégories d'âges suivantes :
• Espoirs • Seniors et Vétérans.
Ainsi les personnes nées après 1991 ne pourront pas s'inscrire au 21 km.
Pour le 7,5 km, se rajoute la catégorie cadet/junior (personnes nées en 1994/97).
La course enfants est gratuite et les inscriptions se feront sur place.
Les inscriptions se font :
• soit par mail : **obsport@wanadoo.fr** (avec envoi postal pour le règlement et certificat médical ou photocopie de licence)
• soit directement par courrier à l'adresse suivante :
Office Bouffémontois du Sport
23, rue des Cordonniers - 95570 Bouffémont
Tél ou Fax : **01 39 35 13 75**
Inscriptions sur place avant 8h30 (tarifs majorés).
Les inscriptions sont limitées à 400 personnes par course. Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué sauf annulation complète avant l'épreuve.

Tarifs

Bulletin d'inscription **à retourner avant le 15 mars 2013**.

• Maxi Cross : 12 € par courrier ou 15 € sur place, le jour de la course
• 7,5 km : 7 € par courrier ou 10 € sur place, le jour de la course
Tarifs réduits de 30 % à partir de 10 engagements groupés jusqu'au 15 mars 2013 et uniquement par courrier.
• 1€ PAR INSCRIPTION SERA REVERSÉ AU COMITÉ LOCAL DU SECOURS POPULAIRE.
• Course enfant gratuite
Chèque à l'ordre de l'O.B.S. (Office Bouffémontois du Sport).

Localisation

SNCF : Ligne Gare du Nord - Direction Persan. Arrêt Gare de Bouffémont/Moisselles.
EN VOITURE : Route Nationale 1 (direction Beauvais) - 20 km de Paris - Sortie Bouffémont

Lieu de départ :
Gymnase J.B Clément
23, rue des Cordonniers - 95570 Bouffémont

Départ

Le départ a lieu à 9h pour le 21 km et à 09h30 pour le 7,5 km.
Il se fait sur une ligne sous les ordres d'un starter.
Le départ de la course enfants a lieu à 10h30.

Commodités

Un vestiaire et des douches sont mis à votre disposition.

Dossards

Chaque concurrent reçoit un dossard, remis de 7h30 à 8h45 (9h15 pour le 7,5 km) sur le lieu de départ.
Se munir d'épingles à nourrice.

Classement

Le classement se fera à l'issue des épreuves et sera affiché vers 12h30.
Le jeudi 21 mars, ce même classement pourra être consulté sur le blog du Maxi cross :
maxicross-bouffemont.kazeo.com

Récompenses

Un cadeau de bienvenue.
Coupes, médailles et lots divers.
La présence est obligatoire lors de la remise des récompenses qui se fera vers 12h.
Un tirage au sort sera effectué afin d'attribuer un lot d'une valeur de 50 €.

Mise hors course

Au cours de l'épreuve, tout concurrent sera considéré « hors course » s'il ne respecte pas volontairement le tracé du parcours ou s'il affiche un comportement déloyal ou dangereux.

Assurances

Responsabilité civile : **les organisateurs sont couverts par une police d'assurance auprès de la MAIF.**
Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Recommandations importantes

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accidents provoqués par une déficience physique immédiate ou future du coureur ainsi que pour tout vol pouvant survenir le jour de la course.
Du fait de la difficulté du parcours, le temps d'intervention des secours pourra varier selon la possibilité d'accès au lieu de l'accident.
En conséquence, il ne pourra y avoir aucun recours contre l'organisation ou l'organisme assurant les secours.

Les participants doivent s'assurer avant le départ que leur état de santé les autorise à participer à cette course.
Les participants non licenciés doivent obligatoirement retourner un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique d'une course hors stade de 21 km (ou de 7,5 km).
Pour les mineurs, une autorisation parentale est nécessaire.

Licences et certificats médicaux

L'obligation pour les licenciés et les non licenciés participant à une compétition de présenter leur licence ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive ou sa copie certifiée conforme datant de moins d'un an, s'impose sans condition d'âge, aux adultes comme aux mineurs (loi n°99-223 du 23 mars 1999).

Droit à l'image

J'autorise expressément les organisateurs du Maxi Cross de la Forêt à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à cette course, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires ; et ce dans le monde entier, pour une durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.
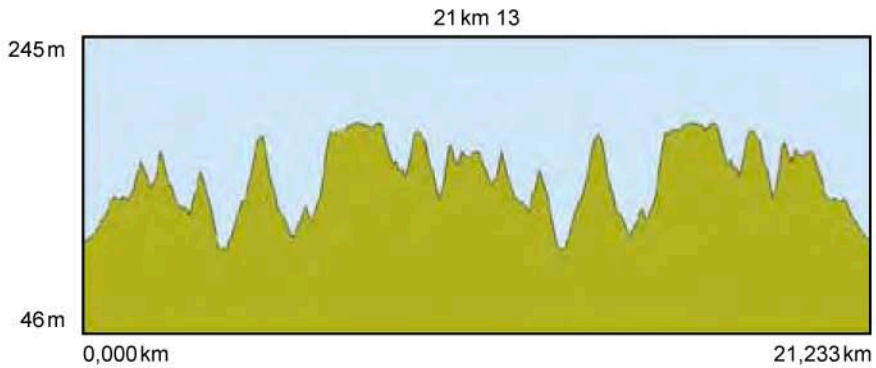
Courbe de dénivelés du 21 km